



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants
Division de l'organisation scolaire
DOS 2

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Fiche descriptive de poste

□ Classification - libellé :

• **Etablissement – N° : 0610040m**

• **Date d'effet : 1^{er} septembre 2024**

• **Discipline de poste** (*selon nomenclature EPP*) : **L 1900 Education physique et sportive**

• **Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé : Enseignement de l'EPS en anglais**

Contexte : Internat d'excellence, avec deux sections sportives, dont une d'excellence (judo), une section sportive équitation. Poste qui exige une bonne connaissance des élèves sportifs de haut niveau.

Par ailleurs, le collège accueille en 2026 des élèves ayant bénéficié du dispositif EMILE sur deux écoles du secteur.

• **Compétences requises**

- principes d'enseignement spécifiques :

Le professeur aura en charge un enseignement de sa discipline en Anglais avec certaines des classes qui lui seront attribuées.

- aptitudes requises au plan pédagogique :

- **En lien avec l'école immersive, identifier le niveau de compétence linguistique des élèves afin d'adapter ses contenus et démarches à leurs besoins.**

- **Aptitude à favoriser la verbalisation des élèves dans le cadre des apprentissages, en s'appuyant sur la richesse des différents rôles proposés en EPS, liés à chaque activité physique.**

- **Aptitude à favoriser l'acquisition d'un vocabulaire et d'expressions spécifiques à la pratique physique et sportive.**

- **Contribuer à l'enrichissement des connaissances culturelles des élèves par le biais de la découverte de certaines activités physiques et sportives de pays anglophones**

- maîtrise professionnelle ou méthodes :

- **Capacités à travailler en équipe, en particulier avec les professeurs d'anglais dans une démarche de concertation intégrant l'interdisciplinarité.**

- **Diplômes** (*les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire*) :

Certification complémentaire secteur DNL (EPS)

- **Expérience professionnelle** : (*candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice*)

- **Observations complémentaires** : l'enseignement DNL est prévu pour 7 heures une fois que le dispositif sera étendu sur les 4 niveaux ; il pourra aller jusqu'à 13, si l'établissement n'a pas suffisamment d'enseignants avec l'option DNL.

L'enseignant ne sera pas amené à intervenir directement dans les sections sportives, mais à aider à l'encadrement des élèves, en particulier sur des compétitions sportives UNSS.